



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2019 : BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 28 octobre 2019 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Christian Marrel, Président
M. Didier Bérard, Secrétaire
Mme Petra Salathé, Scrutateur
M. Michael George Markides, Scrutateur

Excusé : M. Claude Devalte, Vice-président

Municipalité : M. Gustave Muheim, Syndic
Mme Chantal Dupertuis
Mme Catherine Schiesser
Mme Nathalie Greiner-Meylan
M. Philippe Michelet

Bourse communale : M. Mathieu Rochat, Chef des finances
Mme Valérie Guex, Boursière adjointe

Commission des finances : M. Jean-Pierre Bolay, Président
Mme Amélie Ramoni-Perret
M. Michel Henchoz
M. Jean-Claude Favre

Excusée : Mme Hannah Grossenbacher

Préambule

Chaque année, l'arrivée du froid est synonyme pour votre Commission des finances du début de son travail d'analyse du budget communal pour l'année à venir.

Ainsi, quelques jours avant la réunion susmentionnée, le Chef des finances nous a transmis une première version du budget, non encore validée définitivement par la Municipalité, accompagnée des détails de chaque position budgétaire et d'un recueil de remarques explicatives pour les principales variations de ce budget par rapport au budget 2019.

Le préavis quant à lui nous a été transmis en version provisoire le 25 octobre 2019, ce qui nous a permis d'en prendre connaissance avant la réunion du 28 octobre.

Déroulement de la séance

Une fois l'appel effectué, Monsieur le Syndic Gustave Muheim, responsable du dicastère des finances, nous présente la version provisoire du préavis 05/2019 relatif au budget 2020, en relevant le travail conséquent réalisé par le Chef des finances pour adapter la structure du préavis.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2019

Ce changement fait suite à une réunion, ayant eu lieu le 30 septembre entre la Municipalité et la Commission des finances, dont l'objectif était de revoir la structure du préavis relatif au budget et d'apporter des propositions d'amélioration de celui-ci pour en faciliter sa lecture.

La Commission des finances salue également l'excellent travail réalisé dans ce sens et la clarté du nouveau préavis.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Mathieu Rochat qui nous explique la manière dont le budget a été construit cette année.

Une approche de type « base zéro » a été adoptée. Ce qui signifie qu'il a été demandé à tous les responsables de poste budgétaire de ne pas tenir compte du budget précédent et de prendre en compte uniquement les dépenses absolument nécessaires pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, ces éléments ont été collectés au travers d'un système informatisé, ce qui en facilitera le suivi. Ce d'autant plus que les factures sont maintenant entièrement gérées au travers du même système de saisie informatique.

Nous passons ensuite en revue le préavis, qui résume de manière claire les charges et les produits par nature, les investissements, l'autofinancement et l'endettement prévus pour 2020.

L'ensemble de la Municipalité nous garantit que toutes les charges ont été étudiées attentivement et limitées au strict nécessaire.

Si un premier lot de questions obtient des réponses le soir même, il est convenu d'une nouvelle séance le 11 novembre entre la Commission des finances, la Municipalité et les responsables de la bourse communale pour répondre aux questions restantes et celles à venir. Afin de faciliter le déroulement de cette séance, la Commission des finances a fait parvenir ses questions par écrit à l'avance, ce qui a permis à nos interlocuteurs d'apporter toutes les réponses attendues.

Nous tenons à relever ici la transparence et disponibilité de tous nos interlocuteurs pour nous apporter des réponses satisfaisantes à nos nombreuses questions. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Analyse du préavis

La nouvelle structure du préavis nous est apparue comme beaucoup plus claire et agréable à parcourir.

La présentation des charges et des revenus par natures nous paraît plus simple à comprendre que la présentation par dicastères utilisée au cours des précédents exercices.

Les tableaux et graphes qui l'accompagnent facilitent la compréhension et la comparaison par rapport au budget 2019.

La présentation successive des investissements, de l'autofinancement et de l'endettement permet de comprendre aisément l'impact de nos investissements sur le niveau de notre dette et son évolution.

Se trouve toujours en annexe le détail du calcul de la péréquation.

Afin de vous faciliter la lecture de notre rapport, nous suivrons la même structure que celle du préavis.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2019

Introduction

Avec des revenus estimés à CHF 24'772'988.- (-2.40% par rapport au budget 2019) et des charges estimées à CHF 25'150'288.- (-2.24% par rapport au budget 2019), le budget 2020 présente un excédent de charges estimé à CHF 377'300.-.

Rappelons que le budget 2019 faisait apparaître également un excédent de charges de CHF 343'900.- et que les comptes 2018 se sont quant à eux bouclés avec un excédent de revenus de CHF 414'801.99.

Nous verrons ci-dessous que la baisse de revenus est essentiellement due à une baisse de rentrées fiscales et que la baisse de charges s'explique par une baisse des charges indirectes (facture sociale, péréquation, AVASAD), les charges directes étant elles en forte hausse.

Une analyse détaillée des charges et revenus nous permet de préciser la situation :

Charges de fonctionnement

Les charges épurées (page 6 du préavis) diminuent de CHF 221'830.- soit environ 1% par rapport au budget 2019.

Elles augmentent de CHF 1'800'999.- par rapport aux comptes 2018, soit +8.78%.

Si ensemble, les charges relatives à la péréquation, la facture sociale et à l'AVASAD représentent une diminution d'environ CHF 820'000.- par rapport au budget 2019, celle-ci est malheureusement compensée par une augmentation des charges dans les centres par nature 30 et 31.

En effet, on constate une forte augmentation des charges salariales (+8% par rapport au budget 2019), expliquée par de nombreux facteurs tels que légère croissance des équipes, indexation des salaires, calcul d'annuités, adaptations des règles de calcul au niveau charges sociales et caisse de pension. Le tout représentant un montant proche de CHF 400'000.-.

On constate également une augmentation des charges de nature 31 (Biens, services et marchandises), essentiellement due aux frais d'entretien des bâtiments, frais d'entretien ou d'extension de nos réseaux et achats de matériel.

Étant donné l'importance de ce poste de charges, nous saluons la proposition de notre Municipalité d'établir prochainement un préavis d'intention visant à planifier sur une base pluriannuelle les charges d'entretien de nos infrastructures (bâtiments, routes et réseaux divers).

Sur la base de ces hausses de charges, nous ne pouvons que répéter nos recommandations émises dans le cadre de l'étude du budget 2019 : « *Nous ne pouvons éternellement continuer à dépenser de l'argent que nous n'avons pas* ».

Contrairement aux années précédentes, les augmentations de charges cette année concernent pour la plupart des comptes dont la maîtrise est du ressort unique de notre Municipalité, et non des comptes de charges induites du canton ou de structures intercommunales.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2019

La Commission des finances n'ayant pas pour objectif de gérer la commune en lieu et place de la Municipalité, nous comptons donc sur cette dernière pour tenir serrés les cordons de la bourse.

Revenus de fonctionnement

Les recettes épurées (page 11 du préavis) diminuent de CHF 656'534.-, soit -2.71% par rapport au budget 2019.

Elles augmentent de CHF 375'895.- par rapport aux comptes 2018, soit +1.62%.

La diminution par rapport au budget 2019 s'explique par une diminution de recettes fiscales de presque CHF 1 million, heureusement compensée partiellement par des augmentations de revenus au niveau des allocations pour dépenses thématiques (CHF 350'750.-) et des subventions de la FAJE (CHF 78'010.-).

Si les recettes fiscales diminuent par rapport au budget 2019, elles augmentent d'environ CHF 690'000.- par rapport aux comptes 2018, ce qui correspond bien à l'augmentation du taux d'imposition de 2,5 points votée fin 2018.

L'analyse des comptes de nature 40 (Impôts) nous amène à penser que les recettes prévues dans le budget 2019 seront difficiles à atteindre.

Dans les propos introductifs du préavis, on relève le départ de quelques gros contribuables courant 2018 ; aussi plus rien ne semble justifier aujourd'hui CHF 1 million de recettes fiscales supplémentaires en 2019 par rapport à celles projetées pour 2020. Nous risquons donc de clôturer l'année 2019 avec un déficit plus important que celui prévu initialement dans notre budget.

C'est pour la Commission des finances une raison supplémentaire de faire particulièrement attention à nos dépenses.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

Heureusement, en matière d'investissements, on ne projette pas de gros chantier pour l'année 2020. Seuls quelques investissements nécessaires ont été prévus (pour un total de CHF 649'000.-), ce qui nous permettra probablement d'utiliser une partie de la marge d'autofinancement au remboursement de la dette.

Cette marge d'autofinancement est estimée à CHF 1'295'196.- pour 2020, ce qui représente moins de la moitié de la marge d'autofinancement atteinte en 2018.

Rappelons que la marge d'autofinancement dépend du résultat net de l'exercice, des amortissements réalisés et des attributions ou prélèvements faits sur les comptes de réserve.

Avec un résultat déficitaire, la marge d'autofinancement est forcément plus faible qu'avec un résultat net bénéficiaire. Elle nous permettra néanmoins de couvrir nos obligations en matière de liquidités et nous évitera d'avoir à augmenter notre dette.

L'endettement brut à long terme de notre Commune devrait ainsi se monter à CHF 31'760'000.- au 1^{er} janvier 2020, ce qui représente une dette de CHF 8'427.- par habitant.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2019

Considérations finales

Le budget 2020 prévoit un excédent de charges légèrement supérieur à celui prévu dans le budget 2019.

Les causes en sont légèrement différentes (baisse des recettes fiscales, augmentation des charges de nature 30 et 31), mais le résultat final est le même : un budget déficitaire.

Les conclusions de notre rapport sur le budget 2019 sont par conséquent toujours d'actualité.

Nous écrivions à l'époque :

« Si nous sommes bien conscients de la nécessité d'entretenir correctement nos bâtiments, routes et autres infrastructures, nous comptons sur nos autorités pour ne pas « en faire trop ».

Une année difficile se présente devant nous, au cours de laquelle nous devons nous assurer que seules les dépenses absolument indispensables sont réalisées.

De cette façon, nous pourrions espérer terminer l'année 2019 avec une clôture des comptes meilleure que ce qui nous est annoncé dans ce budget. »

Nous ne pouvons qu'espérer avoir été entendus par les responsables de notre administration communale et constater, lors de notre revue des comptes 2019, que la situation n'est pas aussi grave que celle présentée dans ces deux derniers budgets.

A noter aussi que le décompte final de la péréquation pour l'année 2019 pourrait également nous apporter une bonne nouvelle courant 2020.

Il est bien évidemment préférable d'avoir des budgets déficitaires et des comptes bénéficiaires, plutôt que l'inverse.

Si, par contre, les comptes 2019 devaient s'avérer moins bons que prévu, cela aurait une incidence directe et négative sur le compte capital, dont le solde prévoit de baisser fortement ces deux prochains exercices.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2019

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 05/2019** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay, Président

Amélie Ramoni-Perret

Hannah Grossenbacher

Michel Henchoz

Jean-Claude Favre, rapporteur

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 27 novembre 2019